



LE présent Registre, contenant ^{deux} feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par Nous Marie-Louis-François MARQUELET, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siege-Présidial de Meaux, pour servir avec celui par Nous aussi coté cejourd'hui, à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse d *tribardou*

de Meaux pendant l'Année mil sept cent soixante-
 & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé, conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage; sous peine, contre ledit sieur Curé, de dix liv. d'aumône, & de saisie de son temporel; & contre les Marguilliers, de dix livres d'amende; le tout suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *vuygl* Décembre mil sept cent soixante-*sept*

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre, ainsi qu'il est marqué ci-dessus

Baptêmes de Garçons.	Mariages.	Morts d'Hommes.
Baptêmes de Filles.		Morts de Femmes.

+ Nuptiale Supremie de Jean Baptiste vaise
 pere de d'Espous et de Sieur Bredillon Joseph
 second et Jean Anie L'epreux tous oncle de
 d'Espous, et de Charles Turlure pere de d'Espous
 et Françoise Blancpain beau frere a d'Espous d'Alain
 et cousin de d'Espous et autre parent qui ont
 tous signe. Vaise

marie Genevieve Turlure
 Charles Turlure Bredillon Champe

A d'Alain d'Espous L'epreux
 Grand A la Grosse Turlure
 approuver le curé de Trilbardou

Blank space with faint bleed-through text and a large blue watermark reading "Mairie de Trilbardou".

Marriage

214
 L'an mil sept cent soixante deux
 le jour Le deux Janvier après La publication
 des bans de mariage Entre Jean Baptiste
 Thomas vaise agé de cinquante trois ans quatre
 mois fils mineur de Jean Baptiste vaise
 et de Marguerite La fosse de cette paroisse
 d'une part, Et Marie Genevieve Turlure agé de
 vingt et six ans quatre mois fille majeure de
 Charles Turlure et de Genevieve Nicolle Dubois
 aussi de cette paroisse d'autre part faite
 par trois Juges et Jotes d'office Le vingt
 cinq Janvier, premier et deux Jours dans cette
 Eglise, Les fiancés celebrés L'après midi
 + le certificat de l'officialité de Meaus Le jour
 du present mois, en La par mission de Marie
 Signé de S. E. Seldre vicar General,
 Le sous signé prestre Curé de cette paroisse, a
 receu En cette Eglise Le Matiel consentement
 qu'ils ont donné par paroles de present au dit
 Marriage, et leur ait donné La benediction

+ La suite du present acte est sur le respect de la page precedente
 aquez cartouche. Coquant curé de Trilbardou

Le mil sept cent sixante six huit Le six
 Jours, apres La publication des bans du futur
 Mariage entre Denis pierre fleur
 age de vingt deux ans fils mineur de
 Denis fleur et de Genevieve vermeille de
 cette paroisse d'une part, et Marie françoise
 Nantier agee de vingt neuf ans fille majeure de
 Louis Nantier et de Jeanne françoise Cavillien
 aussi de cette paroisse d'autre part, faite par
 Le sieur Dimanche et es fete dans Cette Eglise
 Le soir Le premier, deux et huit du present
 Mois, Les sieurs Jean-Baptiste Colbrec Curé de
 L'eglise de ce lieu, et de L'officialite de Meaux, en
 quatorze du present Mois, vu et signifié au
 Mariage signé Du haut et bas vicaires généraux
 Je soussigné pasteur Curé de cette paroisse
 ai reçu En cette Eglise Le Manuel consentant
 qu'il ont donné par paroles de present et
 Manage, et L'eux ai donné La benediction
 Nuptiale, L'expression de pureté de L'Esprit
 de Thomas Champ prêtre de L'Esprit

Le curé
 de Meaux

Du pere de L'Esprit Le sieur Jean Baptiste
 vaise parain de  et autre parain
 qui ont tous signé Denis pierre fleur
 in f nantier fleur et Louis nantier
 Champ prêtre Nantier Jean-Baptiste
 L'Esprit nantie vermeille
 approuvé les rendois. Coquart curé de L'Esprit

Le mil sept cent soixante dix huit Le six
 Jours apres la publication de cette paroisse par moy curé, assisté
 par le sieur Boguillon de L'Esprit age de dix huit ans
 fils de L'Esprit Boguillon bourgeois de cette paroisse et de L'Esprit
 femme en presence de Joseph Dubartoy curé paroissial et de
 Jean Baptiste Le riche bedeau de cette paroisse qui ont signé

Le sieur Le Riche Coquart curé de L'Esprit

Le mil sept cent sixante six quatre
 Jours apres La publication des bans du futur Mariage
 entre Pierre Antoine Bonnet fils mineur age de vingt deux ans
 fils mineur de Pierre Bonnet fils et de Genevieve Chalopin
 de cette paroisse d'une part, et Marie françoise vermeille
 Henrielle agee de vingt deux ans fille majeure de deffunt
 Jean Henrielle et de Genevieve felicie Le Riche

parisi de cette paroisse d'autre part, faites par trois
Dimanches dans cette Eglise savoir Le huit
quinze, et vingt deux Jours, Le Certificat
de Monsieur Le Curé de cette paroisse déposé au
greffe de l'officialité de Meaux Le vingt deux
d'apresent mois Les fiancials celebrés à
ville nû La permission de Marius Signé du
Trambles vicaire general, Je Louisigné prêtre
Curé de cette paroisse ai receu en cette Eglise
Le Mutual Consentement qu'ils ont donné par
paroles d'apresent audit Mariage, et nous ai
donné La benediction nuptiale, En presence
du pere de L'epouse, du Consentement de sa mere
de L'epouse et autrui et Jean Chalopin oncles
de L'epouse, et francois Henriette et Charles
vermille oncle de L'epouse qui ont tous signé
Le cepte L'epouse, L'epouse de L'epouse et de
Mere de L'epouse, L'epouse Le seroit que on
declare ne s'aprouer s'ignés de ce interpellé. J.

bonnant **Barpierre Chalopin**

Chalopin & FH Le Richey curé
C. Vermille Copart curé de tritbardou

1771
Le six Septeours 1771
Le vingt quatre Jours ante des
publication des bans de futurs Mariages
Entre Jacques Sebastian Desoyes age de vingt
cinq ans natif de Meaux de Sebastian Desoyes
de Marguerite Mautearre de droit de la paroisse
de Neufmontres et de fait de cette paroisse d'une
part, et Marie Guais de Bourbonnais agee de trentetrou
ans fille majeure de deffunt Louis Bourbonnais et de
Marie Fran de droit de la paroisse de Neufmontres et de
fait de cette paroisse d'autre part, faites par trois Dimanches
dans cette Eglise que dans celle de Neufmontres
et celle de Neufmontres, savoir Le huit, quinze et
Le vingt deux Jours, suivant Les Certificats
de Monsieur Le Curé des esdites paroisses
deposé au greffe de l'officialité de Meaux Le
vingt trois d'apresent mois, Les fiancials
celebrés à ville nû La permission de Marius
signé de Trambles vicaire general, Je Louisigné
prêtre Curé de vignes, En presence et du
Consentement de Monsieur Le Curé de cette
paroisse, ai receu En cette Eglise Le Mutual
Consentement qu'il ont donné par paroles

marquise vermeil agee de onze jours decede d'hiel,
fille de jean thomas vermeil manouvrier en cette paroisse et
de marie charlotte el labeth digard, dont l'inhumation a
ete faite en presence de son pere et de joseph duboutey
clerc paroisial qui ont signe. : l'vrr mille

Sousigné Coguart curé de trillardon

L'an mil sept cent soixante dix huit le dix mars acte baptisé
par moy curé sousigné jean baptiste de dieu d'un legitime mariage
de nicolas pierre dominique larsigne manouvrier en cette paroisse
et de marie maydeleine darche Le parain jean baptiste
loyer qui a signe la maraine marie anne chaufourier
qui a declare ne l'avoit signé. : l:

Coguart curé de trillardon

L'an mil sept cent six ante dix huit le vingt six mars acte
in hunc dans le cimetiére de cette paroisse par moy curé sousigné
le corp de Denis boquet age de six ou six ante dix ans passé de seize
après avoir été menu des occurens de la table decede devant hier,
dont l'inhumation a été faite en presence de dom jerosme boquet
de jean baptiste boquet de neveux de jacques beuri nicolas de
la marie son executor testamentaire et autres parens qui ont signe.

Boquet Boquet de Damare J. Boquet
Barbaud Bourgois B. Boquet
Coguart curé de trillardon

L'an mil sept cent six ante dix huit le sept avril acte in hunc
dans le cimetiére de cette paroisse par moy curé sousigné le corp de
marquise lafosse decede d'hiel age de cinquante trois ans apres
avoir receu tous les sacrements en presence de jean baptiste d'asse
cherc de cette paroisse son mari de jean baptiste thomas d'asse
son fils et autres parens qui ont signe. : l: 1778
Jean Baptiste Thomas d'asse
Sousigné B. Bredillon

Coguart curé de trillardon

L'an mil sept cent six ante dix huit le quatre avril acte
baptisé par moy pretre curé sousigné jean baptiste ne d'aujourduy
d'un legitime mariage de michel bonhomme formier du pinarie
et de marie francoise bijot Le parain jean pierre marie
maurice fils de jean pierre maurice formier en cette paroisse
et de marie margerite abé la maraine marie francoise nicole
champ fille de thomas champ marechal en cette paroisse
et de janne francoise nouvy qui ont declare ne l'avoit signé. : l:

Sousigné Coguart curé de trillardon

L'an mil sept cent six ante dix huit le vingt et un avril
acte in hunc dans le cimetiére de cette paroisse par moy curé
sousigné jean baptiste clement gausset decede d'hiel age
de dix mois fils de clement gausset manouvrier en cette paroisse

et de marie magdeleine damonville en presenca de
joseph d'abantoy clere paroisial et de jean baptiste le richa
bedeau de cette paroisse qui ont signe: .i.

Le Richey
Cognart cure de trilbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le quatre may a été baptisé
par moy cure soussigné marie francoise née d'hier du legitime
mariage de pierre diet et de l'oise renaud de cette paroisse
Le parrain francois nantier meneur en cette paroisse la marie
marie aine lamirelle aussi de cette paroisse qui ont signe: .i.

Suances Nantier
marie anne lamirelle

Cognart cure de trilbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le premier jour de juin
a été baptisé par moy cure soussigné jean victoire ne d'aujourd'hui
du legitime mariage d'antoin beaume manouvrier et de marie
amelie bernise Le parrain jean pierre beaume aussi manouvrier
en cette paroisse qui a déclaré se savoir signe: la marie
marie aine adelaide veaumart qui a signe: .i.

marie anne adelaide veaumart

Cognart cure de trilbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le deux de juin a été baptisé
par moy cure soussigné ~~marie~~ ^{marie} victoire née d'hier du legitime

mariage de dominique chatelain manouvrier et ³
marie jeanne charle le paron nicolas michel nantier
fils de francois nantier meneur de cette paroisse et de marie
charlotte papillier le marie catherine victoire
belleville fille de nicolas belleville meneur en cette paroisse
et de marie jeanne scellier qui ont signe: .i.
apprenoir temot rage. nicola michel nantier
catherine victoire belleville

Cognart cure de trilbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le vingt six juin a été
inhume dans la cimetiére de cette paroisse par moy cure
soussigné jean baptiste bonhomme docteur d'aujourd'hui
agé d'environ deux mois et demie fils de michel bonhomme
fermier du prieuré et de marie francoise bijot en
presenca de joseph d'abantoy clere paroisial et de
jean baptiste le richa bedeau de cette paroisse qui ont
signe: .i.

Suances Nantier
Le Richey

Cognart cure de trilbardou

L'an mille sept cent soixante dix huit
Le trent en juin apres la publication des bans
du futur mariage entre Augustin Bussiere

Age de vingt trois ans fils mineur de Antoine
Bussiere et de Jeanne d'huict de droit de sa parois
de villers et de suite de cette parois d'une par
et Marie Anne Grossier affee de vingt six ans
fille majeure de Nicolas Grossier et de deffunte
Marie Catherine vermeille de cette parois d'au
par, faite par un Dimanche es fetes tant
dans cette Eglise que dans celle de villers, le
Le neuf, quatorze, et dix huit du present mois
Suivant les Certificats des Messieurs Les Curés
deposez au greffe de l'officialité de Meaux
Le vingt neuf du present mois de la fiancée
Célebre. Enville ou La permission de Marie
Signé du tout donnet vicairé general, Jean
premier Curé de cette parois a receu en cette
Eglise Le Mutuel consentement qu'il en
donné par parole de mariage
et lui a donné La benediction nuptiale
En presence du pere de L'Esprit et de Joseph
du auty amy de L'Esprit, de Nicolas Grossier
pere de L'Esprit et de Nicolas Grossier frere de
L'Esprit qui ont déclaré se servir Signés de
ce interpellés L'Esprit L'Esprit ont Signés

pere de L'Esprit et Joseph du auty amy
Signé: J. Augustin Bouffiere marie Anne Grossier
L. Bussiere

Coquant curé de trilbardou

Le mil sept cent sixante dix huit le sept de juillet a été
inhumé dans le cimetière de cette parois par moy curé Bossigne
le corps de pierre charle manouvrier en cette parois decédé
d'huict age d'environs cinquante ans apres avoir esté unie des
Sacramens de penitence et d'extreme onction en presence de
Denis charle son frere manouvrier demourant a icelles
L'Esprit qui a déclaré ne l'avoir Signé de pierre
philippe anbé laboureur en cette parois et de Joseph
du auty clerc paroisial qui ont Signé: J.

Coquant curé de trilbardou

Coquant curé de trilbardou

Le mil sept cent sixante dix huit le six de juillet a été
inhumé dans le cimetière de cette parois par moy curé Bossigne
marie d'au de moncousteau decédé d'huict ans Marie Charlotte
Elisabeth Rigard La nourrice age de six mois six jours fille de
Louis moncousteau et de Marie Anne urville jeulin de
la parois de saint medard de paris dont l'inhumation
a été faite en presence de Joseph du auty clerc paroisial

et de jean baptiste le riche qui ont signé.

Du Riche Coquart curé de trilbardou

L'an mil Sept cent Soixante dix huit le premier aoust
a été baptisé par moy curé Soussigné francois germain
né d'hier du légitime mariage d'Elisbée Leguin
manouvrier en cette paroisse et de julie Denise Digard
Le parrain jean francois Denis quod'm fils de Denis
quod'm cordonnier en la paroisse de coulpre et de marie
geroisere Leguin La marraine marie Anne Digard fille
de antoine Digard cordonnier en cette paroisse et de
jeanne marguerite nantier, qui ont signé: .i.

Du Riche marie Anne Digard
Coquart curé de trilbardou

L'an mil Sept cent Soixante dix huit le premier aoust
a été baptisé par moy curé Soussigné raphael clement
né d'hier du légitime mariage de jean parent macon
en cette paroisse et de marguerite Laquelle Le parrain
clement gausset manouvrier en cette paroisse qui a signé
La marraine magdelaine henriette blot femme de
claud gallowas platrier a Eddy, qui a déclaré ne
sçavoir signer: .i. Gausset gausset

Coquart curé de trilbardou

L'an mil Sept cent Soixante dix huit le huit aoust

10 au
a été baptisé par moy curé Soussigné jean pierre ^{10 au}
né d'hier du légitime mariage d'antoin borhomme cordonnier
en cette paroisse et de marie rosa Le parrain antoin borhomme
fils d'antoin borhomme manouvrier en cette paroisse et de marie
louise boutou La marraine marie jeanne chalogin fille de
jean pierre chalogin aussi manouvrier en cette paroisse et de
marie louise dansin qui ont signé: .i.

Du Riche marie jeanne chalogin
Coquart curé de trilbardou

L'an mil Sept cent Soixante dix huit le quatre aoust
a été baptisé par moy curé Soussigné jean baptiste né d'aujourd'hui
du légitime mariage de jean pierre gibault manouvrier en
cette paroisse et de marie marguerite Le forez le parrain jean
baptiste le cog aussi de cette paroisse qui a signé La marraine
marie jeanne gibault d'aujourd'hui a enbaux paroisses de charge
qui a déclaré ne sçavoir signer: .i.

Du Riche Coquart curé de trilbardou

L'an mil Sept cent Soixante dix huit le cinq septiesme a été baptisé
dans le chœur de cette paroisse par moy curé Soussigné jean baptiste
Laviqne âgé de environ six mois de ce jour d'hier fils de nicolas pierre
dominique Laviqne et de marie magdelaine Darce de cette paroisse
en présence de Joseph d'Antony clerc paroisial et de jean baptiste
Luche bœcan de cette paroisse qui ont signé: .i.

Du Riche
Coquart curé de trilbardou



LE présent Registre, contenant deux feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par Nous Marie-Louis-François MARQUELET, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Préfident & Lieutenant-Général au Bailliage & Siege-Présidial de Meaux, pour servir avec celui par Nous aussi coté cejourd'hui, à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse de *St. Pierre de Meaux*

pendant l'Année mil sept cent soixante-
sept & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé, conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage; sous peine, contre ledit sieur Curé, de dix liv. d'aumône, & de faïste de son temporel; & contre les Marguilliers, de dix livres d'amende; le tout suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le 30^e jour de Décembre mil sept cent soixante-sept.

Le Curé de Meaux, Nicolas Bouché, Curé de Meaux, a signé & a apposé son sceu.
Le Marguillier de Meaux, Nicolas Bouché, Marguillier de Meaux, a signé & a apposé son sceu.
Le Greffier de Meaux, Nicolas Bouché, Greffier de Meaux, a signé & a apposé son sceu.

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre, ainsi qu'il est marqué ci-dessus.

Baptêmes de Garçons.	Mariages.	Morts d'Hommes.
Baptêmes de Filles.		Morts de Femmes.

L'an mil sept cent soixante dix huit le dix neuf septembre
 a été baptisé par moy curé Lousigné Marie Genevieve veuve
 d'Ines, d'ulgitime mariage de Jean Baptiste Biarne manant
 onctuelle paroisse et de Jeanne Nicole Legendre, le paron Jean
 Pierre Leiche La marie Marie Genevieve le prestre
 qui ont signé: il: Leiche
 Marie Genevieve le prestre
 Co quart curé de tritbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le six septembre
 deux heures apres La publication des bans du
 futur mariage, entre Edme Grador age de quarante
 trois ans fils majeur de deffunt Daniel Grador et
 de deffunte Marie Grapin dedroit et faite de la
 part de M. de Mity Dune par, et Marie Françoise
 Cucuz agee de quarante et un an fille majeure de Pierre
 Cucuz et de deffunte Marie du brie de faite de
 La paroisie de Mity et dedroit de cette paroisie de
 part, faites par trois jours de dimanche tous deux
 cette esglise que dans celle de Mity, le veind le six
 et deux juillet, et a l'heure du presant et hier
 au son de Le Certificat du sieur Curé de Mity
 de presant au greffe de l'officialite de Meaux, et en
 un du presant mien vu et a permission de Marie
 qui a signé Pa trondout vicaire Gueraut Je bouge
 et celle de Moudier touronde curé d'embay a moy adressé



premier
 11

L'epouse d'Ines, d'ulgitime mariage de
 Jeanne Nicole Legendre, le paron Jean
 Pierre Leiche La marie Marie Genevieve
 le prestre qui ont signé: il: Leiche
 Marie Genevieve le prestre
 Co quart curé de tritbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le vingt quatre septembre
 a été baptisé par moy curé Lousigné etienne Lambert de duncin
 jours du legitime mariage de Jean cargo Berger onctuelle paroisse
 et de Marie Catherine nantier Le paron et thonne carrel
 qui a signé, La marie Marie Catherine nantier qui a
 declare ne s'asoir signer: il: etienne carrel
 Co quart curé de tritbardou

L'an mil sept cent soixante dix huit le premier novembre
 a été baptisé par moy prestre du Seminaire de Meaux
 Lousigné en l'eglise de Moudier de curé Jean Pierre Andrieu

né après de légitime mariage de Nicolas Lavour Berger en
cette paroisse et de Marguerite Jolly de cette paroisse, le sçavoir
André Jolly qui a signé, et la marraine Marie François Lavour
qui a déclaré ne savoir signer de ce interjelle
André Jolly febertz prestre

Le six mil sept cent dix sept de dix huit de neuvième jour
de novembre a été baptisé par moi, Prestre, père de
Vigneley en la paroisse de Monseigneur le père & Marguerite
Justance née du même jour de ce légitime mariage de
Pierre Dupont maréchal en cette paroisse & de sa femme
Louise & Régine les père & mère, le Parrain Louis Joseph
bourgeois, la marraine Marguerite Justance veuve qui
de cette paroisse qui ont signé avec nous le présent
acte, M. C. Jervard. Edme Joseph Bourgeois
Ordonné par le Curé de Vigneley

Le six mil sept cent dix sept de dix huit de dix huitième jour de
novembre a été baptisé par moi, Prestre, père de Vigneley en
la paroisse de Monseigneur le père & Jeanne Regnes ne d'heur de
légitime mariage de Joseph Jervard M. Jervard de cette paroisse
& de sa femme Marguerite Justance Vasse sa mère & Dinere, le
Parrain Jean François Galois de la paroisse de Villy, la marraine
Marie Justine le Prestre qui ont signé avec nous le présent
acte, M. J. prestre
Claude Galois
Ordonné par le Curé de Vigneley

Le six mil sept cent dix sept de dix huit de dix neuvième jour de
novembre a été baptisé par moi, Prestre, père de Vigneley en la paroisse de
Monseigneur le père, Nicolas Lavour en la paroisse de
de légitime mariage de Jean Baptiste Buisson & de sa femme de cette
paroisse & de sa femme Charlotte de la paroisse de Vigneley, le père & mère,
& de sa femme & de sa femme & de sa femme & de sa femme, elle
Marraine Marie Jeanne de la paroisse de Vigneley de cette
paroisse, qui a déclaré ne savoir signer de ce interjelle, Nicolas Lavour
interjelle, Nicolas Lavour

Ordonné par le Curé de Vigneley

Le six mil sept cent dix sept de dix huit de dix dixième jour de
décembre a été baptisé par moi, prestre sousigné
Dufournais & curé en la paroisse de Monseigneur
le Curé angélique & de sa femme ne d'heur de légitime
mariage de Pierre Antoine son enfant maréchal
en cette paroisse et de sa femme Françoise Levesque
père & mère de parain Jean Nicolas son enfant qui
a déclaré ne savoir signer de ce interjelle, la
marraine angélique & de sa femme Henriette qui a signé
avec nous

angélique victoire Henriette

Ordonné par le Curé de Vigneley

Notre Curé de cette paroisse, a reçu en cette Eglise
le mutuel consentement qu'ils ont donné par paroles
de present au mariage, et a leur ai donné
la benediction nuptiale En presence de M^{rs} Pierre
Gillet curé de Lyon, et du pere de M^{rs} Pierre
Pierre et Pascal Creau, freres de M^{rs} Pierre qui
ont signé le sept M^{rs} Pierre et M^{rs} Pierre
Lain de Lyon qui ont de leur neveu M^{rs} Pierre
M^{rs} Pierre Creau M^{rs} Pierre M^{rs} Pierre M^{rs} Pierre

M^{rs} Pierre Coquart curé de trillardon

L'an mil sept cent soixante dix huit le vingt trois septembre
acte en une dans le cimetiére de cette paroisse par moy curé
soussigné jacque Louis charles de cide d'hor leur méme de l'one
d'acte femme de nicolas pierre dominique la signe saنعمة age
de six jours, fils de jean jacque charle maître cordonnier et de
marie francéise dorbo doque de la paroisse de saint nicolas
des champs de paris, dont l'inhumation a été faite en
presence de j. o. seph dubautoy clerc paroissial et de
jean baptiste le rube bedeau de cette paroisse qui ont
signé M^{rs} Pierre Le Riche

M^{rs} Pierre Coquart curé de trillardon